

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole (B.P.R.E.A.)

En Formation Continue



Code RNCP n°38093 - Date d'enregistrement de la certification : 09/03/2017 - Lien direct : [RNCP38093 - BP - Responsable d'entreprise agricole](#)

Diplôme délivré par le certificateur : Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Souveraineté Alimentaire

PUBLIC

- ▶ Salarié(e)
- ▶ Demandeur d'emploi
- ▶ Autre : nous consulter

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- ▶ De 5 à 15 participants

LIEU

- ▶ Institut Technique de Savy

TARIF (2026)

- ▶ 17€/heure TTC
- ▶ Pour les demandeurs d'emploi : financement par la Région : 12€/heure TTC (SFER-PRF)
- ▶ Étude de prise en charge possible suivant la situation du bénéficiaire

OBJECTIF PROFESSIONNEL

Acquérir les compétences nécessaires à la conduite d'une exploitation agricole en vue d'un projet d'installation ou de salariat agricole, et en particulier :

- ▶ Maîtriser et mettre en œuvre le processus de production,
 - ▶ Assurer la gestion administrative et technico-économique de l'entreprise,
- dans le respect des réglementations.

CONDITIONS D'ADMISSION - PRÉREQUIS

- ▶ Être âgé(e) de 18 ans au moins
- ▶ Être titulaire d'un C.A.P. ou d'un diplôme de niveau supérieur
- ▶ Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle salariée ou non

MODALITÉS D'ADMISSION - DÉLAI D'ACCÈS

- ▶ Sur dossier de candidature
- ▶ Entretien de motivation et de positionnement systématique
- ▶ Délai d'accès : à minima 15 jours ouvrés avant l'entrée en formation

DATES ET DURÉE DE LA FORMATION

- ▶ Octobre à juin (parcours individualisé sur 1 ou 2 ans)
- ▶ 1200 heures dont 8 semaines en entreprise. Réduction du parcours en fonction des acquis

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES DYNAMIQUES

- ▶ Méthode de pédagogie active impliquant les apprenants dans le processus d'apprentissage (autoréflexion, analyse, pensée critique, argumentation, etc.)
- ▶ Association de méthodes complémentaires : cours, exercices, études de cas, visites, témoignages, pratiques sur les plateaux techniques.
- ▶ Les périodes en entreprise (8 semaines au minimum) permettent d'acquérir des compétences professionnelles pratiques et des informations nécessaires aux travaux personnels, supports des évaluations.
- ▶ Ateliers de machinisme équipés de matériels spécifiques pour les travaux agricoles et de poste de soudure individuel.
- ▶ Salle équipée d'un vidéoprojecteur, salle informatique, CDI et Centre de Ressources à disposition des apprenants.

VALIDATION

- ▶ Chaque U.C. validée permet d'acquérir un bloc de compétence acquis définitivement.
- ▶ Les U.C. peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP.
- ▶ L'obtention des 7 U.C. permet de valider le B.P.R.E.A.
- ▶ **Ce diplôme donne la capacité professionnelle pour l'octroi des aides à l'installation.**

ACCESSIBILITÉ

Si vous pensez être une personne en situation de handicap, pour toute question y compris sur l'accessibilité, veuillez contacter notre référente handicap, Lucile GUNS à lucile.guns@cneap.fr



COMPÉTENCES ATTESTÉES

7 Unités Capitalisables à obtenir

▶ 5 U.C. Nationales

- UC 1 Se situer en tant que professionnel
- UC 2 Piloter le système de production
- UC 3 Conduire le processus de production dans l'agrosystème
- UC 4 Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise
- UC 5 Valoriser les produits ou les services de l'entreprise

▶ 2 U.C. d'Adaptation Régionale ou à l'Emploi (à choisir)

- UCARE 1B Mettre en œuvre une prestation d'hébergement
- UCARE 2B Mettre en œuvre une animation dans l'entreprise agricole
- UCARE 3 Conduire en sécurité des engins de chantier
- UCARE 4 Réaliser les travaux courants de maintenance sur les bâtiments et matériels de son entreprise agricole

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- ▶ Au cours de la formation, les 7 U.C sont évaluées par des entretiens oraux d'explicitation à partir de situations professionnelles, par des jurés habilités.
- ▶ Les dossiers sont validés par une commission finale, composée conjointement avec la DRAAF.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS

Pas de passerelles, formation d'une durée de 12 mois.

- ▶ Insertion professionnelle directe en agriculture, comme responsable d'entreprise agricole, responsable de production, chef de culture, salarié d'exploitation agricole, etc ;
- ▶ Poursuites d'études en BTS agricole ou mention complémentaire après positionnement.

ÉQUIVALENCES

- ▶ L'obtention de certains diplômes peuvent donner lieu à la dispense d'UC (UC 1 et/ou UCARE) pour le passage du BP REA.
- ▶ Certaines UC obtenues dans le BP REA peuvent être reconnues pour accéder à d'autres BP agricoles.

RÉSULTATS DES 3 DERNIÈRES SESSIONS DE FORMATION DE 2022 À 2025

45,45%
de stagiaires
satisfaits

81,81%
de réussite aux
examens

90,91%
d'accès à
l'emploi dans
les 6 mois

CONTACT

Monsieur MIKOLAJCZAK
Institut Technique de Savy
22, ancienne Route Nationale
62690 SAVY-BERLETTE

Tél : 03 21 59 24 29

Mail : cfa.savy-berlette@cneap.fr